



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4071057

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 2/07/2024 10H34 C:025137 I:17430

V/Email reçu le Mardi 02/07/2024 a 10H34

SCI BLAG
SIRET 81375414000016
101, avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

IMMEUBLE : DEPOT/BUREAUX
SERVIMO
101 avenue PAUL MARCELLIN
69120 VAULX EN VELIN

Vaulx en Velin, le 19 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N101 - PORTE COTE PARKING QUI PERMET L'ACCES A INGELUX ET UEMO

MOTIF : INTERVENIR POUR LA PORTE D'ACCES QUI DISFONCTIONNE - LA PORTE NE
S'OUVRE PAS LORSQUE L'ON SONNE

Donneur d'ordre : M. M. PAILLASSON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur installations électriques.

LE 04/07 A 14H00 :
IL FAUT REMPLACER LA GACHE ELECTRIQUE DE LA PORTE

LE 08/07 A 14H00 :
REPLACEMENT DE LA GACHE ELECTRIQUE

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 09/07/24 a 08H31 M. M. PAILLASSON

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2		Pour mémoire
1,00	H.Ouvrier Electricien le 04/07	2		Pour mémoire
1,00	H.Ouvrier Electricien le 08/07	4	69,98	69,98
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	2		Pour mémoire
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	4		Pour mémoire
1,00	Gache(s) électrique 12V	4	212,80	212,80

101, avenue Paul Marcellin - 69120 VAULX EN VELIN

SAS au capital de 42 994 €

RCS. LYON B. 303.890.206 – TVA intracommunautaire FR28303890206

Tél : 04 78 79 36 36 - Fax : 04 78 79 35 35 - centreappels@servimo.fr

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 0716 496 - B.I.C : SOGEFRPP



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4071057

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	282,78
T.V.A. a 20,00%	56,55
TOTAL T.T.C.En EURO	339,33

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.